

EUROPEAN MONITORING CENTRE ON RACISM AND XENOPHOBIA
OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES PHÉNOMÈNES RACISTES ET XÉNOPHOBES
EUROPÄISCHE STELLE ZUR BEOBACHTUNG VON RASSISMUS UND FREMDENFEINDLICHKEIT



Observatoire Européen des
Phénomènes Racistes et Xénophobes

RAPPORT ANNUEL 1999

RÉSUMÉ

FR

Modeler la réalité

“1999 peut être considéré comme l’année qui présente l’évolution générale de l’Europe à travers le siècle qui s’achève. Quels que soient les progrès réalisés, l’Europe a été témoin d’un nouveau bouleversement de ses fondements seulement cinquante ans après l’holocauste. Les crimes de guerre contre le peuple albanais au Kosovo nous a montré une nouvelle fois que le racisme, la xénophobie, l’intolérance et la violence sont encore présents en ce début de millénaire en Europe. Les conflits dans les Balkans et les continuelles manifestations de violences discriminatoires subies dans de nombreux États membres par des représentants de minorités ethniques ont confirmé de façon flagrante que la lutte contre le racisme et la xénophobie nécessitait plus que jamais d’unir nos efforts, notre énergie et notre dévouement.

Ces développements récents ont montré clairement que l’Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, la plus “jeune” des agences décentralisées de l’Union européenne, située dans le cœur même de l’Europe, est une institution indispensable qui se doit de jouer un rôle important pour une Europe meilleure, en encourageant l’unité et la compréhension”.

Jean Kahn, Président de l’Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

1 Situation dans les États membres de l’UE

1.1 Introduction

Le principal objectif de l’Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) est de fournir à la Communauté et à ses États membres des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l’antisémitisme, d’étudier leur ampleur et leur évolution, d’analyser leurs causes, conséquences et effets, et d’examiner les exemples de bonnes pratiques pour y remédier.

Le but du rapport annuel est d’illustrer la nature et la portée des défis que rencontrent l’Union européenne, ses institutions et ses États membres dans le domaine du racisme, de l’antisémitisme et de la xénophobie.

À l’heure actuelle, il manque une uniformité et des définitions communes dans les États membres pour la collecte de données sur les thèmes du racisme, de la violence raciale ou même des minorités ethniques/raciales. La manière de contrôler et d’enregistrer les actes de racisme et de discrimination varie considérablement d’un État membre à l’autre. Les organismes de collecte de données dans les États membres ont le sentiment commun qu’il existe une insuffisance du signalement et de l’enregistrement des incidents racistes. Des études auprès des victimes montrent que seule une faible proportion d’incidents raciaux sont signalés. L’Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni sont les seuls États membres qui gardent des rapports officiels détaillés sur les crimes raciaux et les actes de discrimination raciale/ethnique.

L’EUMC ne dispose donc pas encore d’un ensemble complet d’outils pour mesurer et contrôler efficacement le racisme au niveau européen. À ce propos, la récente adoption de la Directive 2000/43/CE* relative à la mise en œuvre du principe de l’égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d’origine ethnique, constitue une étape positive en ce sens.

Le rapport annuel 1999 utilise des sources d'information tant officielles qu'officieuses, allant des projets de l'EUMC aux rapports d'ONG en passant par des publications officielles d'institutions communautaires, des publications gouvernementales et des études scientifiques. En outre, des informations venant des Nations unies (NU), du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été prises en compte.

Les différents rapports sur le racisme en Europe en 1999, qu'ils soient l'œuvre des médias, des autorités officielles ou d'institutions non gouvernementales, révèlent toutefois que le racisme est un problème sérieux et qu'aucun pays de l'Union européenne n'est à l'abri.

Au début de l'année 2001, l'EUMC publiera les résultats d'une étude Eurobaromètre spéciale consacrée aux comportements vis-à-vis des immigrants et des minorités. L'Eurobaromètre est un outil de l'Union européenne permettant d'observer quelles valeurs et comportements, avec leurs variations et changements, sont partagées par quels groupes de population dans les quinze États Membres de l'Union Européenne.

1.2 Actes de racisme et discrimination

Pour l'interprétation du racisme, l'EUMC se sert de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par l'ensemble des États membres de l'UE à l'exception de l'Irlande¹. Cette vaste définition englobe toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Cette définition inclut un éventail d'incidents aux conséquences racistes. Dès lors, le racisme qualifie non seulement la violence raciste ouverte, mais également l'antisémitisme, la xénophobie et les expressions subtiles d'exclusion pour des motifs fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion ou la culture.

1.2.1 Violence raciale

Les actes graves de violence raciale sont les incidents raciaux largement connus du public car, comme tous les crimes graves, ils défrayent la chronique. En 1999, les médias nationaux en Autriche, France, Allemagne, Espagne, Suède et au Royaume-Uni ont signalé des homicides et des tentatives de meurtre pour des motifs fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion ou la culture.

1.2.2 Crimes néo-nazis

En 1999, le nombre de crimes raciaux enregistrés, associés à des groupes néo-nazis en Allemagne et en Suède, a augmenté. En Allemagne, le nombre total d'infractions pénales a diminué, mais le nombre d'agressions violentes a progressé. La police suédoise parle d'une montée du terrorisme. La violence raciale associée aux néo-nazis et aux skinheads a aussi été signalée en Espagne et au

¹ Le gouvernement irlandais a exprimé son intention de procéder à la ratification de la convention dès la promulgation du projet de loi sur l'égalité des conditions (Equal Status Bill), se trouvant actuellement au Parlement.

Portugal, où ces groupes ont été identifiés comme responsables de la plupart des actes de violence raciale.

1.2.3 Victimes de violence raciale et de discrimination

Les rapports des États membres en 1999 montrent que dans tous les États membres, des minorités ethniques/raciales, des immigrants et des réfugiés sont exposés à des crimes raciaux et à la discrimination. Les crimes commis par les organisations néo-nazies visent d'abord les immigrants, les personnes d'origine étrangère et la communauté juive. En outre, le nombre d'agressions d'homosexuels, de personnalités de l'opposition politique, de journalistes et d'officiers de police, a également augmenté.

Des actes de discrimination envers les minorités roms ont été signalés dans plusieurs États membres en 1999. Les organisations des droits de l'homme ont étudié les mauvais traitements et la discrimination dont étaient victimes les Roms en Italie, en Espagne et en Grèce. Les réfugiés du Kosovo et d'Albanie ont été désignés comme les principales victimes de violence raciale en Italie et en Grèce.

Les immigrants africains – en situation régulière ou non – constituent d'autres groupes exposés à la violence raciale et à la discrimination dans les États membres. Selon des études réalisées au Danemark, en Finlande et en Suède, et présentées en 1999, les immigrants africains ont fréquemment été victimes de violence raciale et de discrimination. Les rapports indiquaient également que seule une minorité des victimes signale la discrimination aux autorités.

Il a été suggéré que le nombre de victimes signalant des actes de discrimination augmentera quand a) une législation anti-discrimination spécifique sera introduite, b) des organismes spécialisés/independants seront créés, c) les informations et la connaissance des procédures seront diffusées et d) la méfiance ou la crainte à l'égard des autorités sera réduite.

1.2.4 Violence raciale et discrimination par la police

Les actes de violence raciale ne se limitent pas forcément aux franges extrêmes de la société européenne. Des membres du public et des personnes qui administrent le système de la justice pénale ont aussi été responsables d'actes de discrimination et d'incidents violents.

En 1999, des cas de mauvais traitement par les autorités policières ont été signalés dans plusieurs États membres. Les rapports traitant de la discrimination et de mauvais traitements par la police portent sur trois domaines: lors des contrôles d'identité, lors de l'expulsion d'immigrants et dans le traitement des détenus.

En 1999, Amnesty International et la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme ont rédigé des rapports sur des cas ayant eu lieu dans différents États membres. Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants a enquêté sur certains cas. La plupart des victimes présumées de mauvais traitements lors d'expulsions et de détentions, étaient d'origine africaine. En Belgique et en Autriche, des Nigériens sont décédés lors de leur expulsion. Un Malien a été agressé physiquement par la police française lors de son expulsion. Un Tunisien est décédé dans un centre de détention français et trois gardiens ont été suspendus de leur fonction pour avoir molesté des détenus d'origine nord-africaine. En

Autriche, huit agressions sur des personnes d'origine étrangère par des membres des forces de police ont été enregistrées.

Les rapports des États membres montrent que la couleur de peau et l'origine culturelle demeurent des facteurs importants. Selon des statistiques au Royaume-Uni, les “noirs” sont nettement plus susceptibles d'être arrêtés par la police que les “blancs”. Ce phénomène ne se limite pas au Royaume-Uni. En 1999, des rapports émanant de plusieurs États membres signalaient que les “noirs” ou les personnes portant des vêtements roms traditionnels étaient plus souvent arrêtés que la majorité de la population. Selon le rapport sur la Grèce réalisé par l'ECRI en 1999, les Roms, Albanais et autres immigrants sont fréquemment victimes de mauvais traitements de la part de la police.

1.2.5 Infractions raciales et propagande

Les incidents raciaux les plus fréquents ne sont pas les actes violents couverts par les médias. En Allemagne, les statistiques officielles montrent que sur un total de 10 037 infractions pénales enregistrées pour des motifs racistes/xénophobes, 66% tombaient dans la catégorie des délits de propagande. Au Royaume-Uni, le nombre total de délits à caractère racial d'avril à septembre 1999 était de 10 982, dont la moitié étaient des cas de harcèlement. En Suède, le nombre total de crimes pour motifs raciaux/xénophobes enregistrés était de 2 363 en 1999, dont les trois types de crimes les plus courants étaient les menaces illégales, les agressions et le harcèlement. En 1999, le nombre de crimes antisémites en Suède était de 125, dont la persécution était le type le plus courant.

1.2.6 Les médias et la xénophobie

Il serait intéressant d'analyser les médias pour voir comment ils peuvent involontairement susciter la xénophobie, soit dans leurs reportages négatifs sur les immigrants et les demandeurs d'asile, soit dans leur façon de présenter leur reportage sur les néo-nazis. En 1999, les reportages médiatiques en Grèce et en Italie ont peut-être favorisé le discours criminalisant sur l'immigration lié à la nouvelle vague de migration albanaise. En Irlande, des rapports signalent que les attitudes négatives à l'égard des demandeurs d'asile, des réfugiés et des gens du voyage ont créé un climat de racisme suivi par une augmentation du nombre d'agressions et de violences physiques et verbales. En Autriche, lors de la campagne électorale de 1999, certains des principaux médias ont diffusé des annonces de campagne du FPÖ et fait du terme “Überfremdung” un concept familier.

1.2.7 Discrimination pour motifs raciaux, ethniques, religieux ou culturels

La discrimination pour motifs raciaux, ethniques, religieux ou culturels défraye rarement la chronique. Ces actes sont souvent diffus et donc difficiles à prouver. La Commission pour l'égalité raciale au Royaume-Uni et le médiateur contre la discrimination ethnique en Suède signalent une augmentation de la discrimination à tous les niveaux de la société.

La majorité des actes de discrimination constatés dans les États membres en 1999 concernent l'emploi et le marché du travail. Le médiateur suédois a enregistré au total 184 actes de discrimination, dont 142 relatifs à l'emploi. En Belgique, une étude a confirmé en 1999 que les employeurs belges pratiquent une discrimination fondée sur la race lors du recrutement. En Autriche, un rapport a montré que les immigrants travaillent en général dans de moins bonnes

conditions pour des salaires moins élevés, avec une sécurité d'emploi plus faible et moins d'avantages que leurs homologues autrichiens.

Le taux de chômage des minorités et de la population immigrante pourrait être un indicateur de discrimination et est généralement plus élevé chez les non-communautaires, les immigrants et les minorités que dans les populations majoritaires. Au Royaume-Uni, un rapport du congrès des syndicats britanniques (Trade Union Congress) montre que les probabilités d'être chômeur sont plus importantes si vous êtes "noir", et que vous êtes plus susceptible d'être employé à un poste mal rémunéré si vous êtes "noir" ou "asiatique". La Commission nationale consultative sur les droits de l'homme a signalé que le taux de chômage des citoyens non communautaires est trois fois supérieur à celui des citoyens français. Au Pays-Bas, le Bureau national de lutte contre le racisme a annoncé que le taux de chômage des minorités ethniques était nettement supérieur.

L'exclusion sociale des jeunes immigrants est un autre sujet de préoccupation car elle pourrait engendrer des taux élevés de délinquance juvénile. En Allemagne, les représentants syndicaux ont déclaré que les non-Allemands, en particulier les jeunes, sont victimes de pratiques discriminatoires dans le domaine de la formation et de l'emploi et que ce sont eux qui souffrent le plus des changements structurels sur le marché de l'emploi. En 1999, ce problème a également été signalé en France, en Italie et en Irlande.

Pour l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, des rapports scientifiques et des rapports d'organisations des droits de l'homme montrent que de nombreux immigrants (d'Afrique du Nord, d'Albanie, du Kosovo, du Moyen Orient, d'Europe orientale et d'Asie) sont employés dans les économies parallèles. Ils sont souvent moins bien payés que la majorité et travaillent dans des conditions plus dangereuses et plus insalubres. Dans le même temps, la main-d'œuvre illégale a été qualifiée d'essentielle pour la survie de secteurs, tels que l'agriculture, le tourisme et la construction.

En 1999, plusieurs États membres ont fait état de discrimination dans le domaine de l'éducation et du logement. Le nombre d'enfants de minorités ethniques ou d'origine immigrante ne fréquentant pas l'école primaire est un indicateur d'exclusion ou de discrimination. C'est ce qui ressort d'un rapport des Pays-Bas où, selon le Bureau national de lutte contre le racisme, les parents d'enfants blancs décident de ne pas envoyer leurs enfants dans des écoles à majorité d'élèves "noirs". Au Portugal, des rapports montrent que les immigrants des anciennes colonies portugaises d'Afrique vivent dans des conditions de vie très précaires.

La situation des Roms et des gens du voyage dans les États membres par rapport au problème de l'exclusion et de la discrimination était particulièrement préoccupante en 1999. Des études réalisées en Italie ont montré qu'un pourcentage très important d'enfants de roms et de gens du voyage ne fréquentent pas les écoles primaires et secondaires. En matière de logement, des rapports émanant de la Commission italienne pour les politiques d'intégration des immigrants signalent que les immigrants en général et les Roms en particulier font l'objet de discrimination. En Irlande, des pratiques discriminatoires à l'égard de gens du voyage ont été constatées dans de nombreux domaines, notamment le logement, l'emploi et la santé.

1.2.8 Racisme dans l'espace cybernétique

Le racisme sur Internet est devenu un domaine de préoccupation particulier dans certains États membres, dans la mesure où Internet est largement utilisé par les groupes racistes pour diffuser des

idées racistes, antisémites, xénophobes et haineuses au plus grand nombre, avec une grande impunité.

Les tableaux de messages et autres plates-formes de discussion, en particulier ceux des journaux et magazines en ligne, sont de plus en plus utilisés par les néo-nazis et autres groupes racistes pour leur propagande. Selon les chercheurs du Centre Simon Wiesenthal, le nombre de sites Web racistes est passé de 1 en 1995 à 2 100 en 1999.

1.3 Lutte contre le racisme et la discrimination

Le problème du racisme et de la discrimination n'est pas nouveau et tous les gouvernements des États membres ont pris des mesures pour empêcher toute discrimination pour des motifs raciaux, ethniques, culturels et religieux, et promouvoir l'intégration des immigrants et des minorités ethniques.

Le cadre institutionnel et législatif des États membres de l'UE varie toutefois considérablement. Certains pays sont dotés d'une législation plus vaste et plus complète et d'un cadre institutionnel, allant d'organes spécialisés indépendants à un médiateur. Les nouvelles directives européennes basées sur l'article 13 du traité CE devraient largement contribuer à améliorer la situation.

1.3.1 Améliorations de la législation en 1999

En 1999, une nouvelle loi a été promulguée dans plusieurs États membres pour fournir des instruments de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité et de la diversité. En Belgique, la législation a été améliorée par l'introduction d'un article qui prévoit une juridiction sommaire sur les délits de presse racistes et des mesures législatives ont été prises à l'encontre des partis politiques non démocratiques susceptibles d'encourager le racisme. La législation belge autorise les juges à infliger une peine supplémentaire de déchéance de certains droits politiques. Au Danemark, une nouvelle loi sur l'intégration est entrée en vigueur. Elle concerne l'accueil et les conditions de vie des réfugiés, notamment, pendant les trois premières années de leur séjour au Danemark. En Grèce, des décrets présidentiels ont été pris pour régler les problèmes relatifs à la situation des demandeurs d'asiles et des réfugiés (y compris pour des raisons humanitaires). L'Espagne a adopté une nouvelle loi sur l'immigration visant à garantir aux étrangers les mêmes conditions qu'aux ressortissants espagnols conformément à la Constitution. Au Portugal, le Parlement a adopté à l'unanimité deux lois contre la discrimination raciale. En Finlande, plusieurs nouvelles lois anti-discrimination sont entrées en vigueur, notamment une nouvelle loi sur l'intégration des immigrants et l'accueil des demandeurs d'asile. En Suède, une nouvelle loi relative aux mesures de lutte contre la discrimination ethnique dans la vie active est entrée en vigueur.

1.3.2 Organes spécialisés, médiateurs et Commissions des droits de l'homme

Certains États membres ont créé des organes spécialisés pour traiter la discrimination raciale/ethnique. En 1999, le médiateur suédois a vu ses ressources augmenter de 60% pour pouvoir mettre en œuvre la nouvelle loi anti-discrimination. Au Danemark, la Commission pour l'égalité a proposé la création d'une institution qui se chargerait de la discrimination ethnique. En Finlande, les préparatifs ont commencé pour étendre le champ d'activités du médiateur pour étrangers pour couvrir les minorités ethniques et la discrimination ethnique. En France, les autorités ont mis sur pied un groupement d'intérêt public, dont la tâche consiste à analyser la discrimination sur la base de l'origine ethnique. Des commissions et des comités de sauvegarde des droits de

l'homme ont été constitués dans plusieurs États membres tels que le Royaume-Uni, la Suède, l'Irlande, l'Autriche et la Grèce.

1.3.3 Sensibilisation

Bien que fondamentale dans la lutte contre le racisme, la législation doit être complétée par des actions dans d'autres domaines. Il convient de lancer des actions en matière d'éducation, de formation, d'information et de communication afin de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du racisme et de la xénophobie. Il faut que l'ensemble des Européens partagent les valeurs telles que la tolérance, le respect des autres, la compassion, la justice et l'égalité. Les moyens pour y parvenir varient d'un État membre à l'autre. Les gouvernements considèrent souvent les écoles et les médias comme les institutions de sensibilisation les plus importantes.

1.3.4 Formation de la police

En 1999, les gouvernements de plusieurs États membres, tels que l'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni, ont élaboré des programmes de formation pour les agents de police et les procureurs. Ces programmes comprennent une formation en matière de droits de l'homme et de diversité interculturelle ou une formation sur la manière de traiter la diversité.

1.3.5 Intégration des immigrants

En 1999, les gouvernements des États membres ont lancé d'autres initiatives, telles que les programmes d'intégration des immigrants et des minorités. Ces programmes pourraient être axés sur la formation et la préparation des jeunes immigrants au marché du travail, comme ce fut le cas en Allemagne et en Suède. Au Luxembourg, des projets ont été lancés pour faciliter la communication entre les jeunes immigrants et les personnes âgées de leurs quartiers. En France, une initiative a été prise pour sensibiliser et apprendre le respect de la culture des immigrants dans les écoles primaires. En 1999, une ONG française a aussi entrepris une initiative consistant à utiliser Internet pour lutter contre le racisme.

D'autres initiatives prises en 1999 dans plusieurs États membres visaient à réduire le nombre d'enfants d'immigrants et de minorités ethniques ne fréquentant pas l'école. En Italie, les médiateurs roms ont réussi à enrayer le faible taux de fréquentation scolaire des enfants de Roms et de gens du voyage. Ce succès a donné lieu, en 1999, à une expérience nationale dans le cadre d'un programme européen. En Grèce, deux organisations de défense des droits de l'homme ont mis sur pied un centre d'enseignement pour les minorités musulmanes et roms. En Finlande, un projet intitulé "De l'école à la vie professionnelle" avait pour objet particulier d'aider les Roms non instruits à recevoir un enseignement de base et à atteindre l'égalité sur le marché du travail.

1.3.6 Les médias et la lutte pour la diversité

Les médias peuvent être considérés comme un instrument d'éducation et de sensibilisation. Néanmoins, l'attrait du spectaculaire exclut souvent tout rôle éducatif de leur part. Durant les vagues de violence raciste qui font vaciller l'opinion publique, les médias ne sont généralement pas disposés à mener des campagnes de prévention.

Une mesure importante pour que les médias ne favorisent pas la xénophobie est d'éviter de mentionner la nationalité ou l'origine ethnique des personnes dans des situations négatives. En Belgique, le gouvernement a adopté en 1999 une circulaire stipulant que, pour éviter la stigmatisation des minorités, toutes les autorités ne communiqueront l'origine ethnique ou la nationalité que si elles sont pertinentes.

1.4 Recommandations

L'EUMC formulera des recommandations basées sur ses rapports et ses activités dans plusieurs domaines liés à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Les recommandations pour 1999 portent sur les domaines de la législation, de la collecte de données, des organes indépendants, de la surveillance et du rôle des partis politiques.

1.4.1 Législation

L'EUMC en appelle à tous les États membres et leur demande

- de protéger légalement toutes les personnes contre la discrimination, qu'elle soit de nature raciale ou ethnique
- d'améliorer l'efficacité du droit civil et pénal dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
- de créer, partout où elle n'existe pas, une structure chargée de contrôler la conformité des projets de loi avec les principes de la non-discrimination sur la base de la race, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des croyances, notamment en relation avec les effets discriminatoires potentiels pour les membres de groupes exposés au racisme.

1.4.2 Collecte de données

L'Observatoire attire l'attention sur l'importance de la collecte et de la publication de données exactes sur le nombre et la nature des incidents ou crimes racistes et xénophobes, sur le nombre d'affaires donnant lieu à des poursuites judiciaires ou les raisons de l'absence de ce type de poursuites, ainsi que sur leurs résultats.

Des informations techniques, documentaires ou statistiques traitées ou produites doivent donner aux organisations régionales et internationales un aperçu des phénomènes racistes, xénophobes et en rapport avec l'intolérance – leur ampleur, leurs causes et manifestations – ainsi que des effets des mesures déjà prises pour combattre ces phénomènes. Les informations ainsi regroupées doivent permettre aux personnes les recevant d'établir des comparaisons intéressantes entre les États et d'aider les États et les organismes chargés de la lutte contre le racisme à élaborer des actions.

Collecte et analyse des données existantes

Les organisations européennes, chargées de collecter, d'enregistrer et d'analyser des données devraient obtenir les données auprès de sources telles que les États, les pays tiers, les organisations non gouvernementales nationales et européennes, les organismes de recherche et les organisations internationales.

Amélioration de la méthode de comparaison des données

Des critères et indicateurs communs devraient être établis pour la méthode de comparaison des données utilisée par les organisations régionales et internationales pour contribuer à la qualité, à l'objectivité et à la fiabilité des données employées dans les analyses ainsi qu'à l'élaboration de mesures de lutte contre le racisme. Ils devraient être régulièrement revus pour améliorer l'uniformité des méthodes de mesure et d'analyse utilisées par les États et les institutions au niveau européen.

1.4.3 Organes indépendants/spécialisés

L'EUMC indique l'éventail des fonctions que les organes indépendants spécialisés peuvent exécuter aux niveaux local, régional et national pour compléter les politiques gouvernementales en matière de lutte contre le racisme:

- apporter des avis et des conseils aux institutions gouvernementales
- formuler des recommandations pour modifier la législation relative à la discrimination raciale, ethnique et religieuse
- contrôler la situation au niveau national
- mener des enquêtes ou des études sur la discrimination
- organiser des activités publiques relatives à l'éducation et à la sensibilisation
- contribuer aux programmes de formation destinés à certains groupes cibles
- sensibiliser davantage le grand public aux questions de discrimination et aider et soutenir les victimes, notamment dans la fourniture d'une assistance juridique destinée à faire respecter leurs droits devant les tribunaux et d'autres institutions

L'EUMC invite les États membres à veiller à ce que les membres de l'organe indépendant/spécialisé représentent l'ensemble de la population et que l'organe puisse définir ses priorités.

L'Observatoire exige la mise en place/désignation de tels organes indépendants/spécialisés ou demande, dans les pays où de tels organes existent déjà, la révision et le renforcement de leur efficacité, en leur fournissant des ressources financières, une compétence et une capacité appropriées pour assurer leur bon fonctionnement.

1.4.4 Surveillance

L'EUMC recommande vivement la surveillance, données statistiques plus justes à l'appui, de la situation des groupes vulnérables ou minoritaires, ainsi que de l'ensemble des politiques et programmes destinés à lutter contre la discrimination raciale. La surveillance de programmes et politiques devrait également comprendre une activité d'évaluation et de suivi sur une période recommandée. Ces données statistiques pourraient être complétées par des sondages d'opinion de la population et des études ciblées destinées à établir l'appréhension et la perception de la discrimination et du racisme d'un point de vue de victime potentielle.

Le cadre établi à des fins de surveillance devrait clairement intégrer le rôle des organes indépendants, notamment des organismes internationaux comme l'ECRI et l'EUMC dans le processus de surveillance, en fournissant régulièrement des rapports sur l'application des dispositions nationales.

1.4.5 Rôle des partis politiques et des politiciens

L'Observatoire demande aux partis politiques de prendre des mesures concrètes afin que les représentants d'ethnies différentes et d'origines culturelles diverses soient équitablement représentés dans la vie publique et d'expliquer les choses au grand public pour qu'il puisse mieux comprendre et accepter les différences. Ces mesures incluent:

- la signature de la *Charte des partis politiques européens pour une société non raciste* et le respect des principes relatifs au comportement responsable sur les questions du racisme, l'un et l'autre eu égard à l'organisation propre des partis et à leurs activités dans le domaine politique;
- l'introduction de politiques antiracistes dans les programmes électoraux et la condamnation de l'exploitation raciste de thèmes comme l'immigration et l'asile à des fins électorales, en veillant, lors de leurs procédures internes de sélection, que tout candidat à une élection respecte les politiques antiracistes;
- le refus de soutenir, implicitement ou explicitement, les partis extrémistes à caractère raciste et xénophobe.

L'Observatoire a été créé pour veiller au respect des valeurs communes de base de l'UE, comme la lutte pour la diversité et l'égalité et contre le racisme et la xénophobie, dans les domaines politique et social. Par conséquent, l'EUMC est fortement préoccupé en particulier par la montée de l'extrémisme de droite dont le concept politique impose le racisme et exclut les minorités. En raison de cette importance fondamentale, ce problème sera abordé dans un rapport spécial, qui sera publié au début de l'année 2001.

2 Les événements majeurs

En 1999, l'EUMC s'est concentré sur les préparatifs nécessaires à sa principale tâche: la création d'un réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN). Les membres du Conseil d'administration de l'Observatoire ont organisé des tables rondes nationales dans la plupart des États membres. L'EUMC a mené plusieurs études de recherche dans les domaines de la législation et de la politique, de la société, de l'éducation et des médias pour aider les États membres à lutter contre le racisme. La plupart de ces initiatives ont été prises avec des ONG et des institutions universitaires.

2.1 RAXEN

Une des principales tâches de l'Observatoire est de développer et de coordonner un réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN). La mission de RAXEN est de collecter des données, d'évaluer leur comparabilité et de mettre les résultats à la disposition des États

Membres. Le réseau identifiera les informations connues, leur source et leur détenteur, intensifiera les échanges d'information et diffusera les exemples de "bonnes pratiques".

En 1999, l'EUMC a instauré avec succès des procédures destinées à définir la participation à RAXEN, à déterminer les étapes de développement d'un système opérationnel de RAXEN et à identifier les problèmes liés à la collecte des données et des informations.

L'Observatoire a formulé une proposition pour la mise en œuvre des prochaines étapes, notamment la définition et la nomination des points focaux nationaux par le biais d'un appel d'offres public.

2.2 Tables rondes

Une des tâches essentielles de l'Observatoire est de faciliter et d'encourager l'organisation de discussions régulières en Tables Rondes ou de réunions d'autres entités consultatives permanentes présentes dans les États membres. La participation des partenaires sociaux, des instituts de recherche, des représentants des autorités publiques compétentes, des ONG et d'autres personnes ou organismes concernés par les problèmes de racisme et de xénophobie fait partie du mandat.

En 1999, un concept général pour les conférences de table ronde a été établi et sera développé et modifié en 2000.

Différents thèmes ont été présentés par l'EUMC aux tables rondes, notamment:

- La Charte des partis politiques européens pour une société non raciste (Plan d'action à développer)
- Exercice d'inventaire des "bonnes pratiques" avec l'enquête sur les pratiques existantes. Toutes les tables rondes ont commencé à étudier les "bonnes pratiques" et continueront dans cette voie.
- Inventaire des programmes efficaces en matière de communication interculturelle
- Développement d'une démarche commune relative à la mise en œuvre de l'article 13 du Traité d'Amsterdam et des directives pertinentes.

2.3 Thèmes spécifiques

2.3.1 Législation et politiques

Modification de l'article 13 du Traité CE par le Traité d'Amsterdam

L'article 13 du Traité d'Amsterdam constitue le fondement juridique des mesures et de l'action communautaire pour combattre la discrimination. L'Observatoire, en tant qu'organe de l'Union européenne chargé d'observer l'évolution du racisme et de prodiguer des conseils aux institutions de l'UE, repose en grande partie sur l'article 13. L'EUMC a élaboré un projet de recherche basé sur des rapports nationaux de chacun des États membres et un rapport de synthèse comparant les législations nationales et de l'UE visant à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, leur application et les exemples de bonnes pratiques, dans le cadre d'un projet commun avec le Migration Policy Group (Groupe sur la politique migratoire).

Charte des partis politiques européens pour une société non raciste

En signant la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste, quelque 80 partis politiques se sont engagés à ne pas adopter un ton discriminatoire dans le cadre de leurs activités politiques quotidiennes ou de leurs campagnes électorales. L'Observatoire considère que le suivi de la mise en œuvre de la Charte constitue un de ses objectifs.

Groupe de travail "questions clés "

Le règlement portant sur la création de l'Observatoire souligne clairement le rôle de l'Observatoire en matière de conduite de recherches et d'enquêtes sur l'ampleur, l'évolution, les causes et les effets des phénomènes racistes et xénophobes, entre autres, dans les domaines de l'information, de l'éducation, de la société et de la culture.

L'EUMC a mis sur pied un groupe de travail d'experts hautement qualifiés au niveau européen.

L'équipe a considéré que les thèmes suivants étaient des "questions clés":

- Sensibilisation au racisme dans la société
- Politique d'intégration - gérer la diversité
- Les leaders d'opinion
- Citoyenneté et identité européenne

Le groupe de travail a décidé de se consacrer à la sensibilisation au racisme, et l'éducation a été considérée comme un moyen clé pour sensibiliser et instaurer des valeurs communes. Dans ce cadre, l'Observatoire a entamé des discussions avec le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) et la Fondation Anne Frank pour préparer un projet de collecte et d'évaluation des supports pédagogiques.

2.3.2 Société: inventaire des fondations européennes

Pour accéder à la société civile européenne, la coopération avec les ONG est indispensable. Les fondations ont une incidence importante dans ce domaine. L'EUMC a lancé un projet commun avec le Centre Européen des Fondations (European Foundation Centre) et la Fondation Freudenberg sur le thème "Combattre le racisme et la xénophobie: un inventaire des activités des fondations européennes". Les bonnes pratiques pour combattre le racisme et la xénophobie devraient recevoir une attention toute particulière. Environ 120 fondations privées participeront à ce projet.

2.3.3 Éducation: former les enseignants

L'EUMC s'est entretenu avec différents partenaires, dont la Fondation Anne Frank et le CEDEFOP, sur la façon d'assurer la formation professionnelle des enseignants sur le thème du racisme et de la xénophobie. Fin 1999, une réunion commune s'est tenue pour définir la structure et les résultats escomptés de cette étude. Celle-ci proposait à l'EUMC un projet d'orientation de travail mettant en évidence les premières mesures nécessaires pour examiner la situation dans le domaine de l'éducation.

2.3.4 Médias: conférence des médias à Cologne en mai

L'Observatoire a coopéré avec la chaîne Westdeutscher Rundfunk (WDR), l'Union européenne de radiodiffusion (European Broadcasting Union - EBU) et l'Institut Européen des Médias pour l'organisation de la conférence européenne des médias intitulée "Pour la diversité culturelle, contre le racisme". Ce forum a abordé deux thèmes étroitement liés: dans quelle mesure les médias ont-ils influencé le racisme? Quels exemples et démarches positifs pour surmonter ces problèmes peut-on relever dans les médias?

Plus de 200 représentants de la radio, de la télévision et de la presse, mais également des critiques des médias, des sociologues et des psychologues ont participé à la conférence. Elle a bénéficié d'une excellente couverture médiatique.

Outre le rapport de la conférence des médias, qui a été largement diffusé, l'Observatoire a publié un document de travail intitulé "Challenging the media - for equality and diversity against racism". (Remise en question des médias pour l'égalité et la diversité contre le racisme). Cette publication explique le rôle des médias pour former l'opinion publique et contribuer à la sensibilisation en matière de racisme et de xénophobie.

2.4 Travail dans le contexte européen

2.4.1 Coopération avec l'ECRI

Les statuts de l'EUMC soulignent l'importance d'une étroite coopération avec la Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe. À la fin de l'année 1998, le Conseil de l'Union Européenne a adopté la décision (1999/132/CE) relative à la coopération entre l'Observatoire et l'ECRI. Un accord de coopération entre l'ECRI et la Communauté européenne a été signé en février 1999. Il concerne l'échange d'informations et la représentation du Conseil de l'Europe au conseil d'administration de l'Observatoire.

2.5 Information et relations publiques

2.5.1 Activités liées à la presse et à la sensibilisation

La couverture médiatique des activités de l'Observatoire a été très satisfaisante dès le début. L'EUMC a tenu différentes conférences de presse cette année, souvent à l'occasion des réunions du conseil d'administration mais également des principales manifestations et célébrations européennes afin de sensibiliser le public sur la question du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. En 1999, l'Observatoire a organisé deux importantes conférences de presse concernant le programme de travail de l'Observatoire en 1999 et la présentation de son rapport annuel 1998. De plus, des communiqués de presse sont parus dans l'année, au sujet de l'importance de la vigilance et de la tolérance en Europe sur les questions de racisme et de xénophobie.

Sensibilisation

L'Observatoire s'est efforcé de sensibiliser la population sur les phénomènes racistes et xénophobes. L'appel lancé aux chefs d'État et des gouvernements de l'Union européenne à la fin de l'année en est un exemple. L'EUMC leur demandait d'inclure un appel contre le racisme et la xénophobie et pour le respect de la diversité dans leurs discours pour le nouveau millénaire. La plupart des chefs d'État et des gouvernements se sont montrés très enthousiastes pour rappeler à leur peuple l'importance de ces valeurs pour l'avenir commun de l'Europe. Parmi eux, citons Gerhard Schröder, le Chancelier allemand, Martti Ahtisaari, le Président finlandais, Sa majesté Carl XVI Gustaf, le Roi de Suède, Sa majesté la Princesse Beatrix, la Reine des Pays-Bas, Jacques Chirac, le Président français, Carlo Azeglio Ciampi, le Président italien, et sa majesté Albert II, le Roi de Belgique.

Relations publiques

L'intérêt général que les médias ont porté à l'Observatoire a été relativement important au cours de l'année. Globalement, l'Observatoire a été évoqué dans des dizaines d'interviews télévisées ou radiophoniques dans toute l'Europe. De plus, près de 200 articles sur l'Observatoire ont été publiés dans des journaux, magazines et bulletins, principalement dans les États membres européens, mais on a pu noter l'intérêt suscité dans des régions du monde plus éloignées, jusqu'en Australie.

2.5.2 Equal Voices

Au cours du second semestre, la première édition de *Equal Voices*, la lettre d'information de l'Observatoire, a été publiée. Elle est également disponible sur le site Web. Le concept de la lettre d'information est basé sur des articles d'informations et de description du racisme et de la xénophobie en Europe, tout en étant interactif. Une section "service" et la possibilité donnée aux lecteurs de participer activement à la lettre d'information devraient apporter une valeur ajoutée au magazine.

2.5.3 Inauguration officielle de l'Observatoire

L'inauguration de l'EUMC s'est déroulée officiellement les 7 et 8 avril 2000 au Centre des congrès Hofburg à Vienne. À cette cérémonie, organisée en relation avec le Forum de Vienne consacré à la question de la politique et du racisme, sont venues se greffer une émission diffusée en direct sur la télévision autrichienne et une conférence de presse.

Le Forum de Vienne

L'inauguration était basée sur le "Forum de Vienne", conférence internationale réunissant des hommes politiques, des universitaires, et des représentants des partenaires sociaux et des ONG. Le forum de Vienne était consacré au thème de la politique et du racisme, avec des discours présentant une vision de l'Europe de demain et formulant la question suivante: l'Europe arrive-t-elle à un stade crucial de son développement?

Lors de la première session consacrée à "Une Europe d'égalité et de diversité", la parole a été donnée à Jean Kahn, Président du Conseil d'Administration de l'EUMC, à Thomas Klestil, Président de la République Fédérale d'Autriche, à Nicole Fontaine, Présidente du Parlement Européen, à Romano Prodi, Président de la Commission européenne, et à Maria de Belém Roseira, représentant la présidence portugaise de l'UE.

Des intervenants de renom, principalement des universitaires et des membres des institutions européennes, se sont succédés tout au long du programme avec des contributions intéressantes sur le thème "Une vision pour l'Europe", "L'Europe à la croisée des chemins?" et "L'EUMC face à la société". Parmi ces intervenants, nous pouvons citer Graham Watson, Président de la Commission des libertés et des droits du citoyen, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, la Baronne Sarah Ludford, membre du Parlement européen, Fodé Sylla, membre du Parlement européen, Adam Tyson, DG Emploi à la Commission européenne, Chantal Mouffe, théoricienne politique de l'Université de Westminster, Charles Taylor, Université McGill, Ruth Wodak, Université de Vienne, Jan Niessen, Migration Policy Group, et Christian Petry, Centre Européen des Fondations et la Fondation Freudenberg.

Le Forum de Vienne s'est conclu par le résumé de la Directrice au sujet des mesures à prendre pour mener à bien le programme d'action pour le changement en Europe.

3 Conseil d'administration et bureau exécutif

Le conseil d'administration prend les décisions relatives aux activités de l'Observatoire et à son budget annuel. Il est également responsable de la diffusion du rapport annuel, ainsi que des conclusions et des avis d'experts.

Le conseil d'administration compte 18 membres indépendants, nommés par chacun des États membres, ainsi qu'un représentant du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Chaque membre dispose d'un suppléant, nommé à l'identique. La composition du conseil d'administration en 1999 était la suivante:

	Membre	Suppléant
Belgique:	Johan Leman	Jean Cornil
Danemark:	Ole Espersen	Morten Kjærum
Allemagne:	Uta Würfel	Barbara John
Finlande:	Kaarina Suonio	Tom Sandlund
France:	Jean Kahn (Président)	Martine Valdes-Boulouque
Grèce:	Petros Stangos	Perikles Pangalos
Royaume-Uni:	Robert Purkiss (Vice-président)	David Weaver
Italie:	Francesco Margiotta Broglio	Diego Ungaro
Irlande:	Mervyn Taylor	Mary Flaherty
Luxembourg:	Nic Klecker	Edouard Wolter
Pays-Bas:	Ed van Thijn	Paul B. Cliteur
Autriche:	Anton Pelinka	Stefan Karner
Portugal:	Pedro Bacelar de Vasconcelos	Esmeraldo de Azevedo
Espagne:	Juan de Dios Ramirez-Heredia	Joaquin Alvarez de Toledo
Suède:	Stéphane Bruchfeld	Lena Berggren
Parlement européen:	William Duncan	Jürgen Micksch
Conseil de l'Europe:	Joseph Voyame	Jenö Kaltenbach
Commission européenne:	Odile Quintin	Adam Tyson

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans, renouvelable une fois. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le bureau exécutif est composé de cinq membres: Jean Kahn, Président; Bob Purkiss, Vice-président; Anton Pelinka, membre élu par le conseil d'administration; Joseph Voyame, membre désigné par le conseil de l'Europe; Odile Quintin, représentante de la Commission européenne.

4 Sources d'information

4.1 Publications de l'EUMC

- Informations générales (disponibles en anglais (EN), français (FR), allemand (DE))
- Vous pouvez contribuer à une meilleure compréhension réciproque et participer à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, 7 décembre 1998. (EN, FR et DE)
- Égalité et diversité pour l'Europe – Appel à une action commune, 7 décembre 1998. (EN, FR et DE)
- Xénophobie et racisme en Europe. Reflet de l'opinion publique 1989 – 1997, 7 décembre 1998. (EN, FR et DE)
- Cultural Diversity - Against Racism: Report on the European Media Forum in Cologne in May 1999. (EN et DE)
- Challenging the Media - for Equality and Diversity against Racism, September 1999 (EN et DE)
- Equal Voices - The Newsletter of the EUMC. (EN)
- Rapport annuel 1998 : 1^{ère} partie - "Une âme pour l'Europe" : Constitution de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. 2^{ème} partie - Faire face aux réalités : La situation en matière de racisme et de xénophobie dans la Communauté européenne. (EN, FR et DE)
- Rapport annuel 1998 Résumé (DA, DE, EL, EN, ES, FI, FR, IT, NL, PT et SV)

4.2 Site Internet

Ce site (<http://eumc.eu.int>) est devenu un outil pratique pour communiquer des renseignements importants sur l'Observatoire et permettre aux journalistes, aux ONG et aux gouvernements d'accéder aux informations de l'Observatoire. Cet aspect s'est avéré particulièrement important lors de l'inauguration officielle de l'Observatoire: les journalistes ont pu s'inscrire à la conférence de presse par l'intermédiaire de formulaires téléchargés et les internautes ont pu télécharger les discours et les photos de cette manifestation dans des délais relativement brefs.